

Ecoles à Berne Verein Schulen nach Bern Scuole a Berna Scolas a Berna

Session des 21 et 22 novembre 2023

PROGRAMME DES DÉBATS DU CONSEIL NATIONAL « JOUE LA POLITIQUE ! »	1
PROCÉDURE DE VOTE LORS DE CONTRE-PROJETS	2
« STOP AU COÛT TROP ÉLEVÉ DU VOYAGE FERROVIAIRE »	3
« ACCÈS DIRECT AUX HAUTES ÉCOLES POUR LES TITULAIRES D'UNE MATURITÉ	
PROFESSIONNELLE (SANS PASSERELLE) »	4
« TRANSPORTS PUBLICS GRATUITS POUR LES USAGERS MINEURS »	5









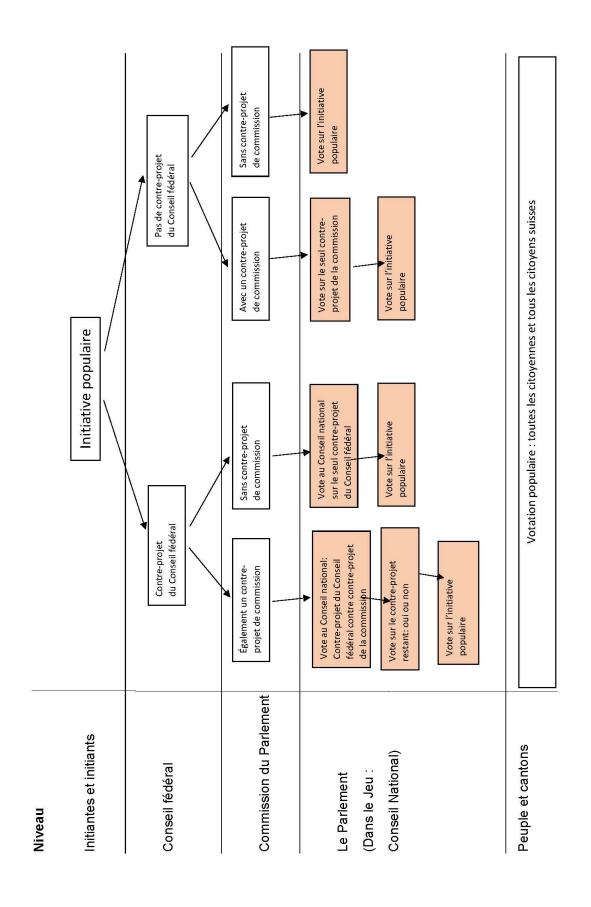




Programme des débats du Conseil National « Joue la politique ! » Mercredi, 22 novembre 2023 de 14.00 à 16.30

Dès 13.00	Arrivée des classes
Dès 13.30	Arrivée des invité·e·s
14.00	Photos de classes Lukas Buser, photographe
14.10	Ouverture de la Session Samuel Bärtschi, enseignant, Président du Conseil national de « Joue la politique ! »
Env. 14.20	Délibérations parlementaires Samuel Bärtschi, enseignant, Président du Conseil national de « Joue la politique ! »
	Conseil fédéral « Joue la politique ! » Delphine Klopfenstein-Broggini, Conseillère nationale (Verts/GE)
14.20 – 14.50	Initiative « Stop au coût trop élevé du voyage ferroviaire » (Jorat-Mézières, VD)
14.50 – 15.20	Initiative « Accès direct aux hautes écoles pour les titulaires d'une maturité professionnelle (sans passerelle) » (Pfäffikon, SZ)
15.20 – 15.50	Rafraîchissements Galerie des Alpes
15.50 – 16.20	Initiative « Transports publics gratuits pour les usagers mineurs » (Oron-la-Ville, VD)
16.20 – 16.30	Fin de la manifestation et remerciements Synes Ernst, membre du comité directeur de l'association « Ecoles à Berne »

Procédure de vote lors de contre-projets



« Stop au coût trop élevé du voyage ferroviaire »

Initiative

La Constitution fédérale (CF) est modifiée comme suit :

Art. 87a, al. 2, let. c et let. e (nouveau)

² Le financement de l'infrastructure ferroviaire est assuré par un fonds. Celui-ci est alimenté par les ressources suivantes :

...

c. 3,0 % des recettes résultant de l'impôt fédéral direct perçu sur le revenu des personnes physiques ;

•••

e. sauf pour les mineurs ainsi que les personnes en formation et étudiants, une taxe d'au moins 10% est prélevée sur les billets d'avion pour un trajet de moins de 1800 km.

Recommandation de la commission

La commission recommande à l'Assemblée fédérale d'accepter l'initiative populaire et le contreprojet direct du Conseil fédéral.

Recommandation du Conseil fédéral

Le Conseil fédérale recommande à l'Assemblée fédérale le rejet de l'initiative et propose de lui opposer un contre-projet direct.

Contre-projet direct du Conseil fédéral

La Constitution fédérale (CF) est modifiée comme suit :

Art. 87a, al. 2, let. c et let. e (nouveau)

² Le financement de l'infrastructure ferroviaire est assuré par un fonds. Celui-ci est alimenté par les ressources suivantes :

...

c. c. 3,0 % des recettes résultant de l'impôt fédéral direct perçu sur le revenu des personnes physiques ;

...

e. le produit d'une taxe d'au moins 10 % sur les billets d'avion pour un trajet de moins de 1800 km.

« Accès direct aux hautes écoles pour les titulaires d'une maturité professionnelle (sans passerelle) »

Initiative

La Constitution fédérale (CF) est modifiée comme suit :

Art. 61a, al. 4 (nouveau)

Recommandation de la commission

La commission recommande à l'Assemblée fédérale d'accepter l'initiative populaire.

Recommandation du Conseil fédéral

Le Conseil fédérale recommande à l'Assemblée fédérale de rejeter l'initiative populaire.

⁴ La reconnaissance équivalente et la perméabilité concernent en particulier les diplômes de maturité scolaire et de maturité professionnelle en cours d'emploi. Il en résulte une égalité d'accès aux hautes écoles.

« Transports publics gratuits pour les usagers mineurs »

Initiative

La Constitution fédérale (CF) est modifiée comme suit :

Art. 81a, al. 3 (nouveau)

Recommandation de la commission

La commission recommande à l'Assemblée fédérale de rejeter l'initiative populaire et d'accepter le propre contre-projet direct de la commission.

Contre-projet direct de la commission

La Constitution fédérale (CF) est modifiée comme suit :

Art. 81a, al. 3 (nouveau)

Recommandation du Conseil fédéral

Le Conseil fédérale recommande à l'Assemblée fédérale le rejet de l'initiative.

³ Les transports publics sont gratuits pour les mineurs.

³ Le tarif enfant est valable jusqu'à 18 ans.